

Transmission d'entreprise: anticiper pour moins payer !



Vous allez transmettre votre entreprise, le fruit de votre travail ...mais pas tout suite... dans quelques années; il n'est jamais trop tôt pour consulter !

Que vous vous orientiez vers une donation à l'un de vos enfants repreneur, vers une cession en interne, à des managers ou à un tiers, que vous souhaitiez faire valoir vos droits à la retraite ou vous relancer dans une nouvelle activité, la fiscalité peut être très lourde !

Certaines mesures peuvent toutefois être prises, parfois plusieurs années en amont, afin de permettre de l'atténuer.

Il est nécessaire d'étudier précisément votre situation patrimoniale, votre situation professionnelle et de prendre en compte vos différentes contraintes afin de trouver la solution la plus adaptée à vos objectifs et fiscalement optimisée.